2015

RAPPORT ANNUEL FILIA-MAIF

MAIF
FILIA

Rapport annuel 2015 Filia-MAIF

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION
P. 04

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 2016
P. 06

LE RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
P. 18

LES RÉSOLUTIONS
ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016
P. 20

LES ÉTATS FINANCIERS
P. 24

LES BRANCHES PRATIQUÉES
EN FRANCE
P. 56

Les membres du conseil d'administration et de la direction au 15/06/16

Le conseil d'administration

Président

Dominique Mahé

Vice-président

Alain Borjon-Guillerminet

Administrateurs

César Albertini
Christian Cortes
Annick Couaillier
Arnaud Courdesses
Bertrand Gaget
Olivier Lorthios
Jean-Philippe Mariette
Christine Mathé-Cathala
Isabelle Maupin
Thierry Monminoux
Alain Pennel
Christian Ponsolle
Annick Valette

Casden Banque Populaire, représentée par Norbert Attali
MAIF, représentée par Yves Pellicier
MGEN, représentée par Bertrand Souquet

Censeurs

Thierry Beaudet
Alain Charles
Antonia Cubeddu Gerez
Nadine Naas
Laurent Pertusa
Sandrine Spaeter-Loehrer

La direction

Directeur général

Éric Berthoux

01 Analyse de l'activité

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle 2016

Introduction

Malgré un environnement économique peu favorable, Filia-MAIF a réalisé, en 2015, un exercice très satisfaisant avec de bons résultats, particulièrement en matière de production, de sinistralité et de résultats financiers.

La dynamique de production est soutenue à la fois par une hausse des entrées (plus 8 % de nouveaux souscripteurs) et la baisse des sorties (moins 4 %). Le nombre de sociétaires s'établit ainsi à 855 393 au 31 décembre 2015. Le nombre de transferts des sociétaires Filia-MAIF vers MAIF reste en revanche important, même s'il se stabilise au niveau de 2014, avec 20 658 transferts au 31 décembre 2015.

Les indicateurs d'équipement restent, quant à eux, bien situés, avec une légère augmentation du nombre de sociétaires détenant l'ensemble des contrats non-vie. Ainsi, un peu plus de 17 % des sociétaires détiennent les quatre contrats IARD et près de 34 % ont souscrit Vam, Raqvam et Pacs.

Le chiffre d'affaires ressort à 622,2 millions d'euros fin 2015, en augmentation de 1,6 % en grande part sous l'effet des mesures tarifaires, et dans une moindre mesure de l'évolution du parc assuré.

La charge globale des sinistres diminue fortement (–7,3 %), en lien notamment avec des sinistres climatiques moins importants qu'en 2014 qui s'était révélée une année particulièrement lourde. La sinistralité du risque automobile, en revanche, remonte légèrement.

Les frais généraux, qui proviennent essentiellement de la refacturation des prestations de la MAIF, s'élèvent à 182,1 millions d'euros, en progression de 2,7 % par rapport à 2014.

Les produits nets des placements, en hausse sensible – +11 % –, s'établissent à 45,2 millions d'euros.

Au global, le résultat net comptable de l'exercice 2015 connaît une forte progression, à 40,7 millions d'euros, après un résultat de 11,4 millions d'euros en 2014.

40,7

Résultat net comptable de l'exercice 2015 (en millions d'euros).

Analyse de l'activité au cours de l'exercice et de la situation financière

→ PRODUCTION

En 2015, le sociétariat Filia-MAIF et l'ensemble des produits affichent une progression de portefeuille par rapport à 2014.

Cette croissance résulte :
- d'une production performante sous l'effet de la mobilisation du réseau, des actions commerciales ainsi que du plan de gestion des flux et de l'activité,
- de la baisse des sorties, malgré l'entrée en vigueur de la loi Hamon qui donne la possibilité à un assuré de résilier son contrat à tout moment après la première année.

Les transferts de Filia-MAIF vers MAIF se sont pour leur part stabilisés ou sont en légère diminution.

Le portefeuille IARD

855 393 sociétaires ..... **+ 1,89 %**
799 499 véhicules ..... **+ 1,61 %**
dont 713 611 quatre roues ..... **+ 1,93 %**

580 287 contrats Raqvam ..... **+ 0,73 %**
509 692 contrats Pacs ..... **+ 1,55 %**
249 277 contrats Praxis ..... **+ 5,26 %**

01 Analyse de l'activité

Le sociétariat

En 2015, le portefeuille Filia-MAIF augmente de 15 871 sociétaires.

En 2015, le portefeuille se développe en raison d'une belle performance sur les recrutements de nouveaux sociétaires (+ 8 % d'adhésions par rapport à 2014) et de la baisse des sorties (– 4 % par rapport à 2014).
À noter que les 7 348 radiations enregistrées dans le cadre de la loi Hamon ont été compensées par la baisse des résiliations de fin d'année (– 9 625 sorties par rapport à 2014).
Les transferts de sociétaires Filia-MAIF vers la MAIF sont stables (20 658 en 2015 soit – 0,67 %, comparé à 20 797 en 2014).

Le taux annuel de radiation, hors transferts, s'améliore encore cette année avec un résultat de 7,2 % contre 7,7 % en 2014.

N. B. : le taux de radiation des sociétaires 2015 et les taux de résiliation des contrats et risques présentés dans la suite du document sont provisoires et ne tiennent pas compte des transferts de Filia-MAIF vers la MAIF.

855 393

sociétaires en progression de 1,89 %.

Les contrats d'assurance de biens : Vam

Vam renoue avec la croissance en 2015 avec + 12 679 contrats en 2015.

Le marché automobile quatre roues s'est mieux comporté en 2015, avec une croissance des immatriculations des véhicules aux particuliers de + 2,2 % par rapport à 2014.
La production Vam quatre roues s'est montrée très performante, avec 10 % d'entrées en plus par rapport à l'exercice précédent.
Le taux de résiliation annuel du contrat Vam quatre roues s'établit à 11,8 % en 2015, soit une baisse de 0,2 point par rapport à 2014 du fait, notamment, de la baisse des sorties de fin d'année (qui a également compensé les sorties loi Hamon) et de la baisse des départs pour vente.

Au global, les sorties ont diminué de 3 % par rapport à 2014.
Les transferts de véhicules quatre roues de Filia-MAIF vers la MAIF ralentissent de 2,85 %.

799 499

contrats Vam, en progression de 1,61 %.

Les contrats d'assurance de biens : Raqvam

Le portefeuille Raqvam retrouve une légère croissance après la régression de 2014.

Le marché habitation s'est révélé plutôt morose en 2015, affichant des mises en chantier de logements inférieures de 7,8 % à celles de l'année précédente (données à fin novembre 2015). Les taux bas, favorables à la renégociation des crédits immobiliers, associés aux effets de la loi Hamon ont, par ailleurs, favorisé les possibilités pour les bancassureurs de capter les contrats assurés à la concurrence.

Pour autant, la production Raqvam s'est révélée dynamique avec 4 % de contrats en plus, tandis que les résiliations « toutes causes » baissaient de 2 % par rapport à 2014. La baisse des résiliations de fin d'année, plus importante que les sorties loi Hamon et le ralentissement des transferts de Filia-MAIF vers MAIF (– 3,3 %) expliquent en grande partie ce niveau de sortie plus clément.

Au global, le portefeuille Raqvam croît de 4184 contrats en 2015.

580 287 **contrats Raqvam, en progression de 0,73 %.**

Les contrats d'assurance de personnes : Pacs

En 2015, Pacs comptabilise 7 801 contrats supplémentaires en portefeuille.

En 2015, dans la tendance de Vam, Pacs réalise une bonne progression par rapport à 2014 : entrées en hausse de 8 % et sorties en baisse de 6 %.
Aussi, le stock progresse de 1,55 % par rapport à 2014.

Le taux de résiliation annuel du contrat Pacs est de 7,2 % en 2015 contre 7,8 % en 2014.
Les transferts de Filia-MAIF vers la MAIF sont inférieurs de 1,67 % comparés à 2014.

contrats Pacs, en progression de 1,55 %. **509 692**

01 Analyse de l'activité

Les contrats d'assurance de personnes : Praxis

La croissance du portefeuille Praxis se poursuit en 2015 de manière amplifiée par rapport à 2014.

Le portefeuille Praxis poursuit sa progression en 2015 avec 12 465 contrats supplémentaires.

À l'instar des autres contrats, les souscriptions ont progressé de 8 % et les sorties ont diminué de 1 % par rapport à 2014.

Les transferts de Filia-MAIF vers la MAIF sont 1,17 % supérieurs par rapport à 2014.

Le taux de résiliation annuel du contrat Praxis s'améliore à 5,3 % en 2015, contre 5,8 % en 2014.

249 277

contrat Praxis, en progression de 5,26 %.

Les indicateurs de fidélité

Comme en 2014, la part de sociétaires Filia-MAIF équipés des quatre contrats a continué de progresser en 2015 (+ 0,2 point), tandis que celle des sociétaires équipés des contrats Vam, Raqvam et Pacs a poursuivi sa baisse (– 0,8 point).

Au 31 décembre 2015 :
- 33,9 % des sociétaires ont souscrit au moins les trois contrats Vam, Raqvam et Pacs, contre 34,7 % en 2014,
- 17,2 % détiennent les quatre contrats (Vam, Raqvam, Pacs, Praxis), contre 17 % en 2014.

17,2

pourcentage des sociétaires détenants les quatre contrats.

622,2

chiffre d'affaires (en millions d'euros), en progression de 1,6 %.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2015 progresse de 9,7 millions d'euros (+ 1,6 %) par rapport à 2014, sous l'effet des mesures tarifaires (+ 7,4 millions d'euros) et d'une augmentation du parc assuré (+ 2,2 millions d'euros).

→ LES SINISTRES

Du point de vue de la sinistralité, l'année 2015 au global est plus favorable que l'exercice précédent en raison notamment :
- de dégagements importants en gestion corporelle Vam et sur un dossier « Responsabilité Civile incendie »,
- d'un niveau de fréquence du risque Habitation en baisse, avec peu d'événements climatiques, après une année 2014 significativement élevée. L'exercice 2015 se situe en rupture avec l'historique constitué depuis 2007.

En revanche, la sinistralité du risque Automobile est dégradée :
- un niveau de fréquence en hausse de 2,9 %, essentiellement en dommages et en responsabilité civile matériel,
- une chronique des coûts moyens en hausse de 1 %, en rupture avec la baisse constatée depuis 2011,
- une augmentation du nombre de sinistres supérieurs à 300 000 euros.

→ LES PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2015, le montant total des provisions techniques, brutes de réassurance, s'élève à 1 044,4 millions d'euros contre 1 028,8 millions d'euros en 2014.

Les principaux postes sont :
- provisions pour sinistres et pour primes : **917,5 millions d'euros,**
- provisions pour égalisation des risques (Per) : **20,7 millions d'euros,**
- provisions mathématiques de rentes : **106,2 millions d'euros.**

Répartition des provisions de sinistres brutes (hors Per) par contrat

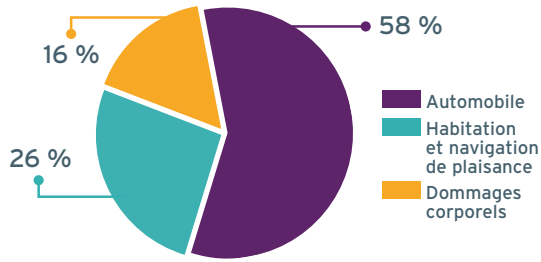

→ LA RÉASSURANCE CÉDÉE

Pour l'exercice 2015 considéré isolément, le solde de la réassurance cédée se dégrade, passant de – 7,6 millions d'euros en 2014 à – 9,5 millions d'euros en 2015, suite à une moindre survenance d'événements graves.

Le niveau des cotisations réglées aux réassureurs est quasi stable (17,8 millions d'euros en 2015, contre 18,0 millions d'euros en 2014).

Tous exercices confondus, le montant des sinistres réglés par la réassurance diminue significativement en 2015 (– 3,1 millions d'euros au lieu de 14,2 millions d'euros l'année précédente). Cette évolution s'explique principalement par une sinistralité liée aux événements climatiques moins importante et une diminution du coût des sinistres pris en charge.

Au final, le solde de la réassurance cédée, tous exercices confondus, ressort à – 20,9 millions d'euros, dégradé de 17,1 millions d'euros par rapport à 2014.

→ LES FRAIS GÉNÉRAUX

Nets de commissions, les frais généraux ressortent à 182,1 millions d'euros, en augmentation de 4,8 millions d'euros par rapport à 2014. Cette variation provient essentiellement de la refacturation des prestations de la MAIF (175,6 millions d'euros contre 171,7 millions d'euros en 2014), en hausse de 2,25 %. Le ratio frais généraux sur cotisations est de 29,3 %.
En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous indique la décomposition, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

Total par échéance (en milliers d'euros)

Année	Montant des dettes	de 0 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 jours	> 61 jours
2015	6	6	0	0	**0**
2014	233	233	0	0	**0**

→ LES PLACEMENTS

L'indice Stoxx Europe 600 a progressé de 6,79 %, à 365,81 points cette année, battant largement les actions américaines. En revanche, les marchés émergents plongent de 16 %, notamment en raison de la chute des matières premières.

Le premier trimestre a été euphorique avec des liquidités abondantes, des taux bas, des prix des matières premières stabilisés à des niveaux bas et une devise qui a un peu baissé. Puis, les craintes sur la croissance chinoise ont créé un choc violent en juillet entraînant les marchés à la baisse.

• Les actifs gérés
Au 31 décembre 2015, le montant total des actifs gérés en valeur nette comptable ressort à 1 428,6 millions d'euros contre 1 339,7 millions d'euros en 2014. Conformément à la politique d'investissements et de placements 2015, les actifs de Filia-MAIF restent principalement investis en produits de taux détenus en direct, tout en poursuivant la recherche de diversification avec des investissements en fonds obligataires et en immobilier.

Répartition de la valeur nette comptable des actifs (en millions d'euros)

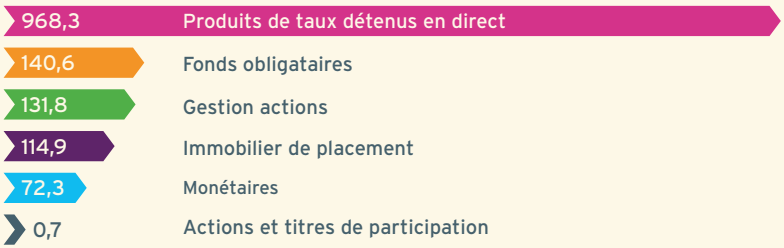

Au 31 décembre 2015, le portefeuille est globalement en plus-values latentes pour 153,1 millions d'euros, contre 166,3 millions d'euros en 2014. La baisse des plus-values latentes est principalement liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme.

Plus ou moins-values latentes (en millions d'euros)

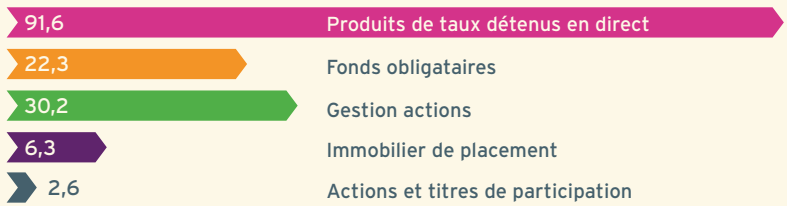

• Les produits nets des placements

Dans un contexte boursier favorable, surtout au premier semestre, les produits nets des placements ressortent à 45,2 millions d'euros, en augmentation de 4,6 millions d'euros par rapport à l'année 2014. Cette hausse (+11 %) est due, pour l'essentiel, aux plus-values réalisées sur les fonds actions.

Les dividendes versés par les fonds immobiliers acquis ces dernières années sont en forte croissance et contribuent également favorablement à la formation du résultat financier.

Le taux de rendement de l'actif géré s'établit à 3,24 % en 2015, contre 3,08 % l'exercice précédent, et l'actif croît de 7 %.

→ LES CHARGES ET PRODUITS DIVERS

Le solde des charges et produits divers est déficitaire de 29,6 millions d'euros, dégradé de 12,8 millions d'euros par rapport au solde 2014. Cette évolution résulte de l'impôt sur les sociétés, Filia-MAIF supportant une charge d'impôt de 26,8 millions d'euros liée notamment au résultat et aux plus-values latentes des titres relevant de l'article 209-0A du Code général des impôts.

→ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net comptable de l'exercice 2015 s'élève à 40,7 millions d'euros, après un résultat de 11,4 millions euros en 2014.
L'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes 2015, a approuvé la proposition du conseil d'administration d'affectation du résultat excédentaire sur le poste réserve de sécurité qui atteint 123,3 millions d'euros.

→ LES CAPITAUX PROPRES

Le montant des capitaux propres de Filia-MAIF au 31 décembre 2015, s'élève à 276,8 millions d'euros, en augmentation de 40,6 millions d'euros.

276,8

Montant des capitaux propres de l'exercice 2015 (en millions d'euros).

01 Analyse de l'activité

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les capitaux propres de Filia-MAIF sont répartis de la façon suivante :

114,3 M€ Capital social | **158,0 M€** Autres réserves | **4,5 M€** Report à nouveau

Le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les organismes exerçant une activité d'assurance non-vie est supprimé à compter du 1er janvier 2016. Le solde de la réserve de capitalisation figurant au bilan au 31 décembre 2015, soit 34,6 millions d'euros, a été transféré au poste « Autres Réserves » en application de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015.

→ LES ÉLÉMENTS DE SOLVABILITÉ

Filia-MAIF remplit les obligations réglementaires en matière de marge de solvabilité et de représentation des engagements techniques.

Le taux de couverture de l'exigence de marge de solvabilité, à 195,2 % en 2014, progresse à 229,0 % en 2015.

Utilisation d'instruments financiers

Filia-MAIF ne possède pas d'instruments financiers à terme, en propre, au 31 décembre 2015 et n'a réalisé aucune transaction sur ces mêmes instruments au cours de l'année pour compte propre. Néanmoins, par transparence, un suivi de ces instruments détenus par les Fonds actions et obligataires dans lesquels elle a investi est réalisé semestriellement.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le conseil d'administration du 16 décembre 2015 a nommé, à effet du 6 février 2016 :

- d'une part, Dominique Mahé, président du conseil d'administration, en qualité de dirigeant effectif de Filia-MAIF,
- d'autre part, Éric Berthoux, en qualité de directeur général de Filia-MAIF, dont le mandat social emporte de plein droit la qualité de dirigeant effectif, conformément aux dispositions de l'article R 322-168 du Code des assurances, alinéa 1er.

Dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que la MAIF possède plus des deux tiers du capital social de votre société.

Nominations au sein du conseil d'administration

Les mandats d'administrateurs de :
- **Monsieur Dominique Mahé,**
- **Monsieur Arnaud Courdesses,**
- **Monsieur Alain Pennel,**
- **Monsieur Christian Ponsolle,**

arrivent à leur terme. Il est proposé de les renouveler pour une nouvelle période de six années.

Monsieur Ali Kasmi ayant fait savoir qu'il souhaitait mettre fin à son mandat d'administrateur, l'assemblée générale a procédé à son remplacement en nommant Madame Annick Valette pour la durée du mandat restant à courir.

En outre, l'assemblée générale s'est prononcée sur la nomination de nouveaux censeurs en remplacement de :
- Madame Marie-Anne Ben Maiz dont le mandat arrivait à son terme, a été remplacée par Madame Spaeter-Loehrer,
- Madame Betty Fredj et Monsieur Luc Juhel, ayant fait savoir qu'ils souhaitaient mettre fin à leur mandat, ont été remplacés respectivement par Monsieur Alain Charles et Madame Nadine Naas.

Mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale a nommé :
- le cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- et Gilles Magnan en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

La durée de leur mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'issue de l'assemblée générale, la société comprend deux commissaires aux comptes titulaires, le cabinet PricewaterhouseCoppers et le cabinet Mazars, et deux suppléants, Messieurs Éric Dupont et Gilles Magnan.

Informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société

Conformément à l'article L 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, figure en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social (notamment les mandats de gérant, d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire, de membre du conseil de surveillance…) dans toutes sociétés civiles ou commerciales françaises ou étrangères.

En revanche, les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels des associations, fondations, GIE, mutuelles relevant du Code de la mutualité, sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

Information relative aux conventions conclues avec un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Aucune convention à enjeu significatif au sens de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 n'est intervenue sur l'exercice 2015.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Filiales et participations

Aucune participation n'a été prise par la société au cours de l'exercice.

État de la participation des salariés au capital de Filia-MAIF

Le personnel de Filia-MAIF ne détient aucune action dans le capital de la société. Conformément à l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire 2016 a rejeté le projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Filia-MAIF devra, dans les prochaines années, confirmer la bonne tenue des principaux indicateurs de gestion observés en 2015, et conforter ainsi la tendance à la hausse des résultats enregistrés sur les deniers exercices.

Dans cette optique, elle devra notamment continuer à porter la plus grande attention à la qualité du profil des nouveaux souscripteurs, et maîtriser les flux des sorties, notamment en lien avec le nombre encore important de transferts des sociétaires Filia-MAIF vers MAIF.

Résultats de la société au cours des cinq dernières années

Nature des indications	2011 N - 4	2012 N - 3	2013 N - 2	2014 N - 1	2015 N
1- Capital en fin d'exercice					
11- Capital social	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
111- capital appelé	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00	114 337 500,00
112- capital non appelé	-	-	-	-	-
12- Nombre d'actions	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
2- Opérations et résultats de l'exercice					
21- Chiffre d'affaires hors taxes	580 376 800,00	599 128 446,00	610 320 664,00	612 473 709,00	622 175 504,00
22- Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	14 638 763,00 excédent	9 543 376,00 excédent	43 634 586,00 excédent	40 216 663,00 excédent	73 895 159,00 excédent
23- Impôts sur les bénéfices	4 811 018,00	-12 807 903,00	-21 739 223,41	-21 809 810,73	-26 838 613,00
24- Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	-187 127,00	-297 960,00	-612 668,00	-602 897,00	-2 148 093,00
25- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions *Au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes*	3 492 370,00 excédent	5 624 593,00 excédent	11 591 522,00 excédent	11 366 627,00 excédent	40 653 879,00 excédent
3- Résultats par action					
31- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	25,68 excédent	-4,75 déficit	28,38 excédent	23,74 excédent	59,88 excédent
32- Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	4,66 excédent	7,50 excédent	15,46 excédent	15,16 excédent	54,21 excédent
4- Personnel					
41- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3,00	2,00	2,00	2,00	2,00
42- Montant de la masse salariale de l'exercice	179 093,00	131 374,00	130 678,00	139 366,00	137 311,00
43- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	82 452,00	62 878,00	63 042,00	67 773,00	69 154,00

02 Le rapport

Le rapport des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :
• le contrôle des comptes annuels de la société Filia-MAIF SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
• la justification de nos appréciations,
• les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4 et 9 de l'annexe.
  Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard, notamment, de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses,
- les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3 de l'annexe aux comptes. Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de Filia-MAIF, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.
  - Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances était en cohérence avec l'intention de détention de ces titres par Filia-MAIF et nous avons examiné les hypothèses retenues et la documentation préparée.
  - Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R 332-19 du Code des assurances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2016
Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric Trouillard-Mignen — **Christine Billy**

03 Les résolutions

Les résolutions adoptées à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2016

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2015, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et de ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce approuve en tant que de besoin les opérations effectuées.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation de résultat telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration. En conséquence, elle décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2015 qui s'élève à 40 653 878,75 euros en totalité à la réserve de sécurité qui atteindrait 123 322 604,37 euros.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique Mahé est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud Courdesses est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Septième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Pennel est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Huitième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Ponsolle est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Ali Kasmi, décide de nommer en remplacement Madame Annick Valette, ayant présenté sa démission de son mandat de censeur à effet du 14 juin 2016, pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

03 Les résolutions soumises

Dixième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de censeur de Madame Marie-Anne Ben Maiz est arrivé à son terme, décide de la remplacer par Madame Sandrine Spaeter-Loehrer pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Onzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du mandat de censeur de Madame Betty Fredj, décide de nommer en remplacement Monsieur Alain Charles pour la durée restant à courir de son mandat soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Douzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du mandat de censeur de Monsieur Luc Juhel, décide de nommer en remplacement Madame Nadine Naas pour la durée restant à courir de son mandat soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de nommer le cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat dont la durée arrivera à échéance à l'assemblée générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'issue de l'assemblée générale, votre société comprendra deux commissaires aux comptes titulaires : le cabinet PricewaterhouseCoppers et le cabinet Mazars.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Gilles Magnan en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat dont la durée arrivera à échéance à l'assemblée générale 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'issue de l'assemblée générale, votre société comprendra deux commissaires aux comptes suppléants : Messieurs Éric Dupont et Gilles Magnan.

Quinzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

04

LE COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2015

En milliers d'euros		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N -1	Variation N/N -1
Cotisations acquises		**622 175**	**18 271**	**603 904**	**593 897**	**10 007**
- Cotisations	+	623 728	18 783	604 945	595 027	9 918
- Variation des primes non acquises	+/-	-1 553	-512	-1 041	-1 130	89
Produits des placements alloués	**+**	**35 387**		**35 387**	**32 734**	**2 653**
Autres produits techniques	**+**	**172**		**172**	**1 652**	**-1 480**
Charges de sinistres		**451 151**	**-3 078**	**454 229**	**492 394**	**-38 165**
- Prestations et frais payés	-	457 388	11 038	446 350	453 830	-7 480
- Charges des provisions pour sinistres	+/-	-6 237	-14 116	7 879	38 564	-30 685
Charges des autres provisions techniques	**+/-**	**9 356**		**9 356**	**12 963**	**-3 607**
Frais d'acquisition et d'administration		**96 968**	**483**	**96 485**	**93 360**	**3 125**
- Frais d'acquisition	-	62 808		62 808	61 193	1 615
- Frais d'administration	-	34 160		34 160	32 755	1 405
- Commissions reçues des réassureurs	+		483	-483	-588	105
Autres charges techniques	**-**	**5 935**		**5 935**	**4 068**	**1 867**
Variation de la provision pour égalisation	**+/-**	**10 884**		**10 884**	**1 268**	**9 616**
Résultat technique de l'assurance non-vie		**83 440**	**20 866**	**62 574**	**24 230**	**38 344**

En milliers d'euros		Opérations N	Opérations N -1	Variation N/N -1
Résultat technique de l'assurance non-vie	+	**62 574**	**24 230**	**38 344**
Produits des placements		**57 947**	**55 550**	**2 397**
- Revenus des placements	+	39 315	38 735	580
- autres produits des placements	+	907	934	-27
- Profits provenant de la réalisation de placements	+	17 725	15 881	1 844
Charges des placements		**14 066**	**16 011**	**-1 945**
- Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	1 634	1 356	278
- Autres charges des placements	-	4 017	4 159	-142
- Pertes provenant de la réalisation de placements	-	8 415	10 496	-2 081
Produits des placements transférés	-	**35 387**	**32 734**	**2 653**
Autres produits non techniques	+	**930**	**3 230**	**-2 300**
Autres charges non techniques	-	**3 224**	**3 224**	
Résultat exceptionnel		**867**	**2 739**	**-1 872**
- Produits exceptionnels	+	2 475	7 340	-4 865
- Charges exceptionnelles	-	1 608	4 601	-2 993
Participation des salariés et intéressement	-	**2 148**	**603**	**1 545**
Impôt sur les bénéfices	-	**26 839**	**21 810**	**5 029**
Résultat de l'exercice		**40 654**	**11 367**	**29 287**

LE BILAN au 31 décembre 2015
ACTIF

En milliers d'euros	N	N -1	Variation /N -1
Actifs incorporels			
Placements	**1 409 525**	**1 320 473**	**89 052**
- Terrains et constructions	101 802	80 481	21 321
- Placements dans les entreprises liées et avec liens de participation			
- Autres placements	1 307 723	1 239 992	67 731
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**65 456**	**79 060**	**-13 604**
- Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 154	3 642	512
- Provisions pour sinistres (non-vie)	61 302	75 418	-14 116
Créances	**202 457**	**204 260**	**-1 803**
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 797	12 478	-681
Primes acquises non émises et primes à annuler	-7 183	-6 881	-302
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 980	19 359	-379
- Créances nées d'opérations de réassurance	7 572	4 051	3 521
- Autres créances	183 088	187 731	-4 643
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 014	1 694	-680
Débiteurs divers	182 074	186 037	-3 963
Autres actifs	**33 209**	**43 369**	**-10 160**
- Actifs corporels d'exploitation	42	44	-2
- Comptes courants et caisse	33 167	43 325	-10 158
Comptes de régularisation - actif	**19 207**	**19 135**	**72**
- Intérêts et loyers acquis non échus	16 292	16 593	-301
- Autres comptes de régularisation	2 915	2 542	373
Total de l'actif	**1 729 854**	**1 666 297**	**63 557**

LE BILAN au 31 décembre 2015
PASSIF

En milliers d'euros	N	N -1	Variation N/N -1
Capitaux propres	**276 778**	**236 196**	**40 582**
- Capital social	114 338	114 338	
- Autres réserves	117 304	106 009	11 295
Réserve de sécurité	82 669	71 302	11 367
Réserve de capitalisation	34 633	34 705	-72
- Autres	2	2	
- Report à nouveau	4 482	4 482	
- Résultat de l'exercice	40 654	11 367	29 287
Provisions techniques	**1 044 384**	**1 028 828**	**15 556**
- Provisions pour primes non acquises (non-vie)	12 589	11 036	1 553
- Provisions pour sinistres (non-vie)	904 952	911 189	-6 237
- Provisions d'égalisation	20 681	9 797	10 884
- Autres provisions techniques (non-vie)	106 162	96 806	9 356
Provisions	**1 122**	**3 165**	**-2 043**
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	**5 106**	**4 668**	**438**
Autres dettes	**388 564**	**382 134**	**6 430**
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	166 659	169 747	-3 088
Dettes envers les sociétaires (contrats de mensualisation, cotisations perçues d'avance)	159 483	162 873	302
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 176	6 874	302
- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 645	4 509	-864
- Dettes envers les établissements de crédit	6 578	20 505	-13 927
- Autres dettes	211 682	187 373	24 309
Personnel	2 205	608	1 597
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 978	2 017	961
Créanciers divers	206 499	184 748	21 751
Comptes de régularisation - passif	**13 900**	**11 306**	**2 594**
Total du passif	**1 729 854**	**1 666 297**	**63 557**

Engagements reçus et donnés	N	N -1	Variation N/N -1
Engagements reçus	**900**	**7 000**	**-6 100**
Engagements donnés	**900**	**7 000**	**-6 100**
- Autres engagements donnés	900	7 000	-6 100
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**51 081**	**46 138**	**4 943**

04 Les états financiers

Annexe aux comptes

- **Faits caractéristiques de l'exercice** **29**
- **Principes comptables et modes d'évaluation retenus** **29**
  - Bilan 29
  - Hors bilan 34
  - Compte de résultat 34
  - Dérogation aux principes généraux 35
  - Changement de méthode et de présentation 35
  - Événements postérieurs à la date de clôture 35
- **Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat** **36**
  - Bilan 36
  - Compte de résultat 49
  - Autres informations 55

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 622,2 millions d'euros et connaît une progression de 9,7 millions d'euros (+ 1,6 %), principalement du fait des mesures tarifaires en assurance multirisque habitation.

Les produits nets des placements augmentent de 4,6 millions d'euros pour atteindre 45,2 millions d'euros dans un contexte de taux d'intérêt bas et de hausse des marchés Actions.

La charge globale de sinistres ressort à 415,2 millions d'euros, en baisse significative de 32,6 millions d'euros, conséquence de l'évolution favorable de la charge des exercices antérieurs.

Les frais généraux nets de commissions sont en hausse de 4,8 millions d'euros (+ 2,7 %), pour atteindre 182,1 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le ratio combiné ressort en nette amélioration à 95,6 % contre 101,4 % en 2014.

Les charges nettes diverses, d'un montant de 29,4 millions d'euros, augmentent de 12,8 millions d'euros comparativement à l'exercice 2014, en raison d'une forte hausse du résultat comptable avant impôt, compensée par de moindres retraitements fiscaux liés à l'imposition des plus-values latentes, notamment sur les fonds Actions.

Le résultat net comptable s'établit à 40,7 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'an dernier (+ 29,3 millions d'euros), conduisant à un taux de couverture de la marge de solvabilité de 229 % en norme Solvabilité 1.

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code des assurances, des avis du CNC et des règlements du CRC applicables aux entreprises d'assurance.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances.

Bilan

Note 1: actifs incorporels

Aucun actif incorporel ne figure au bilan.

Note 2: placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et d'actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.
La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.
Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.

Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 3: autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 332-19 et R 332-20 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont classés à l'article R 332-19, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 332-20.

• **Titres à revenu fixe (article R 332-19)**

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à la valorisation communiquée par l'émetteur.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément à l'avis du CNC du 30 juin 2006.
Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement).

Au 31 décembre 2015, Filia-MAIF ne détient pas de titres grecs.

• **Titres amortissables (article R 332-20)**

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R 332-19 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC du 13 décembre 2013 :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 332-20 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :

• lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon

déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,

- lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

- **Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R332-20)**

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav) et les parts de Fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié.

Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et du communiqué du CNC du 5 mai 2003, les actions et autres titres à revenu variable, en moins-value latente, font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

  - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
  - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
  - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains OPCVM actions et FCPR selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 4 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.
Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de la Bourse à la date de clôture.

Note 5: créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 6: actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes:

- matériel bureautique: linéaire sur 3 ou 4 ans
- mobilier: linéaire sur 5 ou 10 ans
- installations téléphoniques: linéaire sur 5 ans

Note 7: comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 32.

Compte tenu de l'émission des primes au 1er janvier, aucuns frais d'acquisition à reporter ne sont comptabilisés.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 8: réserve de capitalisation

Cette réserve qui figure dans le poste « Autres réserves » est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A 333-3 du Code des assurances. Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession.

Il doit tenir compte également, le cas échéant, de la dépréciation pour risque de contrepartie mentionnée à l'article R 332-19.

Note 9: provisions techniques

Ces provisions sont évaluées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

- Provision pour sinistres à payer

L'évaluation des dossiers enregistrés
La provision pour sinistres à payer est calculée conformément aux articles R 331-15 à R 331-26 du Code des assurances et, notamment, en usant de la faculté offerte d'évaluer au moyen d'une méthode forfaitaire, les sinistres matériels de la branche automobile ainsi que les dommages matériels les plus fréquents de la branche habitation.

Dans les dossiers susceptibles d'être réglés sous forme de rente, les arrérages sont évalués selon les modalités décrites ci-après.

L'évaluation des sinistres tardifs
Le nombre de sinistres tardifs est déterminé par application au nombre de dossiers enregistrés d'un pourcentage résultant de l'observation de l'historique, éventuellement corrigé d'événements exceptionnels. La provision correspondante est évaluée en tenant compte du coût des dossiers enregistrés tardivement au cours des exercices précédents.

L'évaluation des coûts futurs de gestion des dossiers
Le chargement de gestion correspond à l'estimation des frais de gestion qui seront nécessaires dans les années futures pour assurer le règlement de l'ensemble des dossiers. Il est calculé en distinguant, d'une part, les frais accessoires réglés dans les dossiers et, d'autre part, les frais généraux afférents à la gestion des sinistres.

Le chargement au titre des frais accessoires résulte de l'application d'une méthode de cadence des règlements. Il est déduit des évaluations de sinistres dont il fait partie intégrante.

Le chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des sinistres est déterminé, pour chaque catégorie de sinistres, en appliquant au nombre de dossiers restant à régler :

- d'une part la cadence de classement observée sur le passé,
- et d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés, pour chaque étape de la vie du dossier, à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces estimations prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la clôture des dossiers.

– Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties de responsabilité civile est calculée en utilisant la table de mortalité TD 88-90 et un taux technique qui ne peut excéder 60 % de la moyenne sur 24 mois du taux moyen des emprunts de l'État (TME), conformément aux dispositions de l'article A 331 10 du Code des assurances modifié par arrêté du 23 décembre 2010.

La provision mathématique des rentes versées au titre des garanties d'invalidité est calculée en utilisant la table de maintien en invalidité annexée à l'article A 331-22 du Code des assurances et un taux technique qui ne peut excéder 75 % de la moyenne sur 24 mois du TME.

La provision mathématique de certains contrats intègre également un taux de revalorisation de ces rentes à charge de l'assureur, fixé selon les articles A 331-10 et A 331-22 du Code des assurances.

Les provisions mathématiques ainsi calculées sont majorées d'un chargement au titre des frais généraux affectés à la gestion des rentes déterminé en appliquant au nombre de rentes restant à servir :

- d'une part, une estimation de survie à partir des tables viagères des nombres de dossiers par année de gestion,
- et d'autre part, les frais de gestion unitaires déterminés à partir des données de la comptabilité analytique.

Ces frais de gestion unitaires prennent en compte un taux d'évolution de nos coûts jusqu'à la liquidation des rentes.

– Provisions pour égalisation

Les provisions pour égalisation des risques afférents à la garantie des catastrophes naturelles, des autres risques dus à des éléments naturels et des risques attentats sont calculées conformément à l'article 39 quinquies G du Code général des impôts.

– Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 331-5-1, cette provision est constituée dès lors que globalement les placements relevant de l'article R 332-20, à l'exception des valeurs

amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable. La provision est égale à la différence entre ces deux valeurs.

Lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la constitution de cette provision peut être étalée en conformité avec l'article R 331-5-4 qui limite l'étalement à huit exercices consécutifs.

Dans les autres cas, la provision pour risque d'exigibilité inscrite au bilan, au titre de l'exercice, est égale à la moins-value latente nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R 332-20, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

Note 10 : provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 34.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Elle n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Compte de résultat

Note 11 : cotisations

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.
La date d'échéance des cotisations est fixée au 1er janvier. Seul le contrat Sollicitudes fait exception et donne lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 12 : produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises des dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 13 : charges par destination

Toutes les charges comptabilisées par nature en classe 9 sont réaffectées mensuellement en charges par destination.

La ventilation sur les destinations repose sur les activités réalisées par chaque centre d'activité. Ces activités déterminent la destination qui sera mouvementée lors du transfert en classe 6.

Les charges ne pouvant être affectées en direct à une activité sont réallouées à l'aide d'inducteurs, puis déversées sur les destinations.

Les composantes par destination sont déterminées par la nature de la dépense.

Les frais internes regroupent les frais de personnel, les frais de déplacement et les impôts et taxes. Les frais externes recouvrent les services extérieurs autres que les frais de déplacement. Les autres charges sont des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions ou des dépréciations selon leur nature.

Note 14 : produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont précisés dans la note 45.

Dérogation aux principes généraux

Filia-MAIF n'a pas dérogé aux principes généraux en 2015.

Changement de méthode et de présentation

Note 15 : changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de présentation :
À compter de l'exercice 2015, les commissions d'acquisition reçues des partenaires et filiales (1395 milliers d'euros) ne sont plus comptabilisées dans le poste « Autres produits techniques » du compte de résultat, mais inclus dans le poste « Frais d'acquisition ».

Note 16 : changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 17 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N -1	Acquisitions Augmentations Transferts	Cessions Diminutions Transferts	Valeur brute N
Actifs incorporels - Frais d'établissement - Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions - Immobilisations	**80 481**	**21 321**		**101 802**
- Parts de sociétés	80 481	21 321		101 802
Titres de propriété - Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation - Entreprises liées				
Autres placements	**1 239 992**	**1 339 423**	**1 271 692**	**1 307 723**
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	**57**		**2**	**55**
Total	**1 320 530**	**1 360 744**	**1 271 694**	**1 409 580**

Note 18 : amortissements et dépréciations : mouvements de l'exercice

Rubriques	Amortissements ou dépréciations cumulés N -1	Dotations de l'exercice Transferts	Reprises de l'exercice Transferts	Amortissements ou dépréciations cumulés N
Actifs incorporels - Frais d'établissement - Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions - Immobilisations - Parts de sociétés				
Titres de propriété - Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation - Entreprises liées				
Autres placements				
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	13			13
Total	13			13

Note 18 : amortissements et dépréciations : montants cumulés

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels - Frais d'établissement - Autres immobilisations incorporelles				
Terrains et constructions - Immobilisations - Parts de sociétés	**101 802** 101 802			**101 802** 101 802
Titres de propriété - Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation - Entreprises liées				
Autres placements	**1 307 723**			**1 307 723**
Créances pour espèces chez cédantes				
Actifs corporels d'exploitation	**55**	13		**42**
Total	**1 409 580**	**13**		**1 409 567**

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N -1	Valeur de réalisation N -1
I. Placements et instruments financiers à terme[1]					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	101 802	101 802	105 672	80 481	81 246
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 687	2 687	5 698	2 687	5 689
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	142 917	142 917	175 179	143 804	170 758
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	152 199	152 199	173 874	133 894	155 084
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	979 319	968 315	1 059 943	950 205	1 064 017
6. Prêts hypothécaires					
7. Autres prêts et effets assimilés					
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	601	601	1 220	608	1 225
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	30 000	30 000	30 000		
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte					
11. Instruments financiers à terme : - stratégie B 16 ou de désinvestissement - stratégie de rendement - autres opérations					
12 - Total (lignes 1 à 11)	**1 409 525**	**1 398 521**	**1 551 586**	**1 311 679**	**1 478 019**

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

→ suite du tableau en page 40

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

→ suite du tableau de la page 39

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N -1	Valeur de réalisation N -1
I. Placements et instruments financiers à terme[1]					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 332-19 et instruments financiers à terme rattachés :	979 319	968 315	1 059 943	950 205	1 064 017
- dont décote non encore amortie		20 711		20 959	
- prime de remboursement non reprise		4 902		4 333	
Placements évalués selon l'article R 332-20 et instruments financiers à terme rattachés	430 206	430 206	491 643	361 474	414 002
Placements évalués selon l'article R 332-5 et instruments financiers à terme rattachés					
Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004					
Autres instruments financiers à terme					

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

→ suite du tableau en page 41

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

→ suite du tableau de la page 40

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N -1	Valeur de réalisation N -1
I. Placements et instruments financiers à terme[1]					
b. dont :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	1 408 924	1 397 920	1 550 366	1 311 072	1 476 795
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés					
Valeurs déposées chez les cédants	601	601	1 220	608	1 225
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France					
Autres affectations ou sans affectation					
c. dont :					
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	1 409 525	1 398 521	1 551 586	1 311 679	1 478 019
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE					
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	42 880	42 880	42 880	39 412	39 412
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)					

1- Tous les placements détenus par l'entreprise ont été émis par des personnes morales ayant leur siège sur le territoire des États membres de l'OCDE.

Note 19 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Détail des placements immobiliers	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N -1	Valeur de réalisation N -1
Immeubles d'exploitation					
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières					
Autres immobilisations	**101 802**	**101 802**	**105 672**	**80 481**	**81 246**
Droits réels					
Parts des sociétés immobilières ou foncières	101 802	101 802	105 672	80 481	81 246
Total	**101 802**	**101 802**	**105 672**	**80 481**	**81 246**

Note 20 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N -1			
	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Créances	202 457	205 985	-3 528		204 260	207 154	-2 980	86
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**11 797**	**16 025**	**-4 228**		**12 478**	**16 248**	**-3 856**	**86**
- primes à annuler	-7 183	-2 955	-4 228		-6 881	-3 078	-3 803	
- autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 980	18 980			19 359	19 326	-53	86
Créances nées d'opérations de réassurance	**7 572**	**7 176**	**396**		**4 051**	**4 051**		
Autres créances	**183 088**	**182 784**	**304**		**187 731**	**186 855**	**876**	
- personnel								
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 014	713	301		1 694	821	873	
- débiteurs divers	182 074	182 071	3		186 037	186 034	3	

→ suite du tableau en page 43

Note 20: ventilation des créances et des dettes

→ suite du tableau de la page 42

Rubriques	Montant N				Montant N -1			
	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	de plus d'1 an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Dettes pour dépôts	**5 106**	**5 106**			**4 668**	**4 668**		
Autres dettes	**388 564**	**388 460**	**153**	**-49**	**382 134**	**382 130**	**4**	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**166 659**	**166 555**	**153**	**-49**	**169 747**	**169 743**	**4**	
- dettes envers les sociétaires	159 483	159 483			162 873	162 873		
- autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 176	7 072	153	-49	6 874	6 870	4	
Dettes nées d'opérations de réassurance	**3 645**	**3 645**			**4 509**	**4 509**		
Dettes envers les établissements de crédit	**6 578**	**6 578**			**20 505**	**20 505**		
Autres dettes	**211 682**	**211 682**			**187 373**	**187 373**		
- autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus								
- personnel	2 205	2 205			608	608		
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	2 978	2 978			2 017	2 017		
- créanciers divers	206 499	206 499			184 748	184 748		

Note 21: montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Aucune.

Note 22 : liste des filiales et participations

Filia-MAIF ne possède aucune participation dans laquelle elle détient plus de 10 % du capital.

Note 23 : entreprises dont Filia-MAIF est l'associée indéfiniment responsable

Dénominations	Siège social	Forme juridique
Delta Parc	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI
Inter mutuelles assistance	118 avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
Locamut I	200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort	SCI

Note 24 : créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Postes du bilan	Montant N			Montant N -1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques - provisions pour primes non acquises - provisions pour sinistres						
Créances - créances nées d'opérations d'assurance directe - créances nées d'opérations de réassurance - autres créances - comptes de régularisation/ actif	**178 536** 178 536		**178 536** 178 536	**177 470** 177 470	**1 143** 1 143	**178 613** 178 613

→ suite du tableau en page 45

Note 24 : créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

→ suite du tableau de la page 44

Postes du bilan	Montant N			Montant N -1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Passif						
Provisions techniques	**1 262**		**1 262**	**1 219**		**1 219**
- provisions pour primes non acquises						
- provisions pour sinistres	1 262		1 262	1 219		1 219
- provisions d'égalisation						
- autres provisions techniques						
Dettes	**209 153**	**13**	**209 166**	**190 284**	**14**	**190 298**
- dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 584		4 584	4 162		4 162
- dettes nées d'opérations de réassurance	3 645		3 645	3 940		3 940
- autres dettes	200 924	13	200 937	182 182	14	182 196
- comptes de régularisation/ passif						

Note 25 : passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2015.

Note 26 : composition de l'actionnariat

Le capital social, composé de 750 000 actions d'un nominal de 152,45 €, est détenu à hauteur de 95 % par la MAIF et de 5 % par la Casden Banque Populaire.

Note 27 : capitaux propres

Rubriques	Montant N -1	Mouvement de l'exercice	Montant N
Capital social	**114 338**		**114 338**
Réserves réglementaires	**34 705**	**-72**	**34 633**
Réserve de capitalisation	34 705	-72	34 633
Réserves prévues par les statuts	**71 302**	**11 367**	**82 669**
Réserve de sécurité	71 302	11 367	82 669
Réserves diverses	**2**		**2**
Report à nouveau	**4 482**		**4 482**
Résultat de l'exercice 2014	**11 367**	**-11 367**	
Résultat de l'exercice 2015		**40 654**	**40 654**
Total	**236 196**	**40 582**	**276 778**

Note 28 : provisions pour risques en cours

Aucune provision pour risques en cours n'est comptabilisée.

Note 29 : règlement des sinistres

Rubriques	Montant N	Montant N -1
a. Montant des recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer	**50 486**	**50 558**
b. Excédent ou insuffisance net au titre des exercices antérieurs		
- provisions pour sinistres à l'ouverture	911 189	865 713
- prestations payées	175 618	169 998
- provisions pour sinistres à la clôture	663 000	671 625
Excédent net (+)	**72 571**	**24 090**
Insuffisance nette (-)		

Note 30 : évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire 2013	Exercice de survenance		
	2011	2012	2013
Règlements	405 990	388 198	283 934
Provisions	104 921	141 465	243 259
Total sinistres	**510 910**	**529 663**	**527 194**
Cotisations acquises	580 153	600 143	610 758
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	88,06 %	88,26 %	86,32 %

Année d'inventaire 2014	Exercice de survenance			
	2011	2012	2013	2014
Règlements	418 622	410 383	389 772	293 675
Provisions	89 717	112 527	151 759	239 564
Total sinistres	**508 340**	**522 909**	**541 531**	**533 239**
Cotisations acquises	580 185	600 178	610 667	612 497
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	87,62 %	87,13 %	88,68 %	87,06 %

Année d'inventaire 2015	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
Règlements	428 254	423 242	411 838	399 295	286 316
Provisions	76 026	93 841	108 992	112 650	241 952
Total sinistres	**504 280**	**517 083**	**520 831**	**511 944**	**528 269**
Cotisations acquises	580 185	600 217	610 700	612 554	622 047
Pourcentage sinistres/cotisations acquises	86,92 %	86,15 %	85,28 %	83,58 %	84,92 %

Note 31: clause de réserve de propriété sur immobilisations

L'intégralité des acquisitions d'immobilisations était réglée au 31 décembre 2015.

Note 32: comptes de régularisation

Actif	Montant N	Montant N -1
Intérêts et loyers non échus	**16 292**	**16 593**
Autres comptes de régularisation	**2 915**	**2 542**
- charges constatées d'avance	18	1 391
- cotisations, acceptations, comptes non reçus		
- différences sur les prix de remboursement à percevoir	2 897	1 151
Total	**19 207**	**19 135**

Passif	Montant N	Montant N -1
Comptes de régularisation	**13 900**	**11 306**
- amortissement des différences sur les prix de remboursement	13 900	11 306
- sinistres payés, acceptations, comptes non reçus		
- commissions, acceptations, comptes non reçus		
Total	**13 900**	**11 306**

Note 33: titres émis

Aucun titre n'a été émis par l'entreprise.

Note 34: ventilation des provisions

Rubriques	Montant N -1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour litiges en cours	873	122		995
Provision pour risques et charges[1]	2 292	127	2 292	127
Total	**3 165**	**249**	**2 292**	**1 122**

1- Ces provisions pour risques et charges correspondent aux risques liés au redressement fiscal.

Compte de résultat

Note 35 : ventilation des produits et charges des placements

Rubriques	Montant N			Montant N -1		
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Produits						
- Revenus des placements immobiliers		3 996	3 996		3 214	3 214
- Revenus des autres placements		35 319	35 319		35 521	35 521
- Autres produits des placements		18 632	18 632		16 815	16 815
Total produits des placements		**57 947**	**57 947**		**55 550**	**55 550**
Charges						
- Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		293	293		308	308
- Autres charges des placements		13 773	13 773		15 703	15 703
Total charges des placements		**14 066**	**14 066**		**16 011**	**16 011**

Note 36 : ventilation des opérations techniques par catégorie

Rubriques	Catégories					
	Dommages corporels	Automobile			Dommages aux biens	Catastrophes naturelles
		Responsabilité civile	Dommages	Total		
1. Cotisations acquises	**78 006**	**146 820**	**171 407**	**318 227**	**136 277**	**14 485**
a. Cotisations	78 006	146 820	171 408	318 228	136 277	14 485
b. Charges des provisions pour primes non acquises			1	1		
2. Charges des prestations	**34 806**	**112 306**	**133 805**	**246 112**	**100 463**	**9 695**
a. Prestations et frais payés	26 511	98 638	134 696	233 334	102 442	11 523
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	8 295	13 669	-891	12 778	-1 978	-1 828
A. Solde de souscription	**43 200**	**34 514**	**37 602**	**72 115**	**35 814**	**4 790**
5. Frais d'acquisition	17 393	14 369	9 805	24 174	12 852	1 326
6. Autres charges de gestion nettes	7 342	7 508	7 093	14 601	12 294	1 253
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	**24 736**	**21 877**	**16 898**	**38 775**	**25 146**	**2 579**
7. Produits des placements	5 795	18 579	888	19 467	3 722	1 169
C. Solde financier	**5 795**	**18 579**	**888**	**19 467**	**3 722**	**1 169**
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	686	1 685	2 803	4 488	4 195	8 231
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	5	2 884	1 379	4 264	1 189	5 566
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-3	-3 410	-2 311	-5 721	-581	-1 041
13. Commissions reçues des réassureurs	3	49	56	105	98	332
D. Solde de réassurance	**-680**	**-2 162**	**-3 678**	**-5 840**	**-3 489**	**-3 375**
Résultat technique	**23 579**	**29 054**	**17 913**	**46 967**	**10 901**	**5**
Hors compte						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)			1	1		
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)						
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	146 378	499 415	16 346	515 761	64 503	40 313
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	139 465	493 726	21 643	515 370	72 959	42 140
18. Autres provisions techniques (clôture)	9 416	95 525	4 406	99 931	16 275	
19. Autres provisions techniques (ouverture)	8 034	87 545		87 545	9 797	

Note 36 : ventilation des opérations techniques par catégorie

Rubriques	Catégories						Total général
	Responsabilité civile générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Affaires directes Total	Acceptation en assurance	
1. Cotisations acquises	**19 748**	**14 066**	**27 740**		**608 550**	**13 626**	**622 176**
a. Cotisations	19 748	14 066	29 292		610 102	13 626	623 728
b. Charges des provisions pour primes non acquises			1 551		1 552		1 552
2. Charges des prestations	**10 841**	**27 544**	**29 980**		**459 441**	**11 951**	**471 392**
a. Prestations et frais payés	19 086	22 057	30 528		445 480	11 908	457 388
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-8 246	5 487	-548		13 960	43	14 004
A. Solde de souscription	**8 908**	**-13 478**	**-2 240**		**149 109**	**1 675**	**150 784**
5. Frais d'acquisition	2 042	2 102	2 918		62 808		62 808
6. Autres charges de gestion nettes	1 888	837	1 708		39 923		39 923
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	**3 930**	**2 939**	**4 626**		**102 731**		**102 731**
7. Produits des placements	3 982	792	460		35 387		35 387
C. Solde financier	**3 982**	**792**	**460**		**35 387**		**35 387**
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	235	85	351		18 271		18 271
10. Part des réassureurs dans les prestations payées			14		11 038		11 038
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-6 771				-14 116		-14 116
13. Commissions reçues des réassureurs	7		-62		483		483
D. Solde de réassurance	**-6 999**	**-85**	**-398**		**-20 866**		**-20 866**
Résultat technique	**1 961**	**-15 711**	**-6 804**		**60 900**	**1 675**	**62 575**
Hors compte							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)			12 587		12 588		12 588
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)			11 036		11 036		11 036
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	109 896	24 704	2 135		903 690	1 262	904 952
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	118 136	19 217	2 683		909 970	1 219	911 189
18. Autres provisions techniques (clôture)	1 221				126 843		126 843
19. Autres provisions techniques (ouverture)	1 226				106 603		106 603

Note 37 : charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N -1
Salaires	137	139
Charges sociales	64	62
Autres (y compris facturation aux sociétés du groupe)	-142	-142
Total	**59**	**59**

Note 38 : commissions allouées

Le montant des commissions versées n'est pas significatif.

Note 39 : cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 40 : entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 41 : ventilation par nature des charges par destination

Rubriques	Montant N	Montant N -1
Commissions	3 366	2 357
Achats et autres charges externes	180 185	176 611
Impôts, taxes et versements assimilés	3 494	2 329
Charges de personnel	59	59
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Total	**187 104**	**181 356**

Pour l'essentiel, les frais généraux proviennent de la refacturation par la MAIF à Filia-MAIF des charges nécessaires à son activité, soit 175 579 milliers d'euros en 2015.

Note 42 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue en 2015.

Note 43 : situation fiscale différée ou latente (assiette imposable)

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - Décalages certains ou éventuels						
Charges non déductibles temporairement						
À déduire l'année suivante						
- participation des salariés	598		2 143	598	2 143	
- autres	1 035		1 055	1 035	1 055	
À déduire ultérieurement						
- provisions techniques	44 361		16 622	15 861	45 122	
- autres provisions	169		181	172	350	172
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées						
Écarts des valeurs liquidatives des OPCVM	42 776		45 732	42 776	45 732	
Total	**88 939**		**65 733**	**60 442**	**94 402**	**172**
II - Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins-values à long terme						
III- Éléments de taxation éventuelle						

Note 44 : répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	67 762	26 021	-518	25 502	41 741	42 259
Exceptionnel	867	329		329	537	537
Participation des salariés	-2 143				-2 143	-2 143
Total	**66 486**	**26 350**	**-518**	**25 831**	**40 135**	**40 653**

Note 45 : produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N -1
Produits exceptionnels		
Produits de cessions des immobilisations corporelles		
Autres produits exceptionnels	2 475	7 340
Total	**2 475**	**7 340**
Charges exceptionnelles		
Valeurs nettes d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles	1 608	4 601
Total	**1 608**	**4 601**

Autres informations

Comptes consolidés

Les comptes de Filia-MAIF sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société mère du groupe MAIF :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
79038 Niort cedex 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance. Les comptes sont publiés dans le dossier annuel de l'exercice.

Engagements de retraites et avantages similaires

Les avantages postérieurs à l'emploi sont couverts par des contrats d'assurance.

• Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant de la provision correspond à l'engagement (41 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (–14 milliers d'euros), soit un montant de 55 milliers d'euros.

Cet engagement correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et calculé conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

La gestion de ce fonds est confiée à Parnasse-MAIF. Aucune cotisation n'a été versée en 2015.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants :
- l'âge de départ à la retraite,
- le taux de rendement interne estimé,
- le taux de progression du salaire,
- le taux d'actualisation,
- le taux de rotation du personnel.
- le taux de charges sociales,

• Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse salariale brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1er janvier 1999. La cotisation de 1 % (1 millier d'euros pour 2015) est versée trimestriellement.

Plan d'épargne retraite collectif (Perco) groupe

L'accord relatif au Compte épargne temps du 22 juillet 2014 permet le transfert de tout ou partie du Compte épargne temps du salarié vers le Perco groupe.
L'accord prévoit un abondement de l'entreprise dans la limite de dix jours transférés par an et par salarié. Pour 2015, cet abondement est fixé pour la 2e année consécutive à 50 %. Aucun transfert n'a été réalisé vers le Perco en 2015.
En cas de versements volontaires du salarié dans le Perco, l'entreprise prévoit également un abondement dont les modalités sont définies dans l'accord. Aucun versement volontaire n'a eu lieu en 2015.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2015 est de deux personnes (deux cadres). L'effectif en 2014 était de deux personnes.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Il n'a pas été accordé d'avances et de crédits, pendant l'exercice 2015, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

Les branches pratiquées

05

La liste des branches pratiquées en France

(article R 321-1 du Code des assurances)

1- Accidents
2- Maladies
3- Corps de véhicules terrestres
6- Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7- Marchandises transportées
8- Incendies et éléments naturels
9- Autres dommages aux biens
10- Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
12- Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13- Responsabilité civile générale
16- Pertes pécuniaires diverses
17- Protection juridique
18- Assistance

bloc-notes

bloc-notes

bloc-notes

Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré RCS Niort B 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

07/2016 - Réalisation : Philippe Serrure pour le Studio de création MAIF
Photos : Corinne Brisbois/MAIF, Edhar/Shutterstock, Alexandre Giraud/MAIF, Olivier Moritz/MAIF, Mickaël Nivelet/Fotolia, zaozaa09/iStock

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

MAIF
FILIA